



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 077-217703818-20221018-DEL_2022_42-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS

du mardi 18 octobre 2022

DEL-2022-42

Le mardi dix-huit octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize octobre deux mille vingt-deux, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE, M. José CUETO, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie PAULON, M. Jean-François THOLLET qui donne pouvoir à Mme Véronique THOLLET.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES : Mme Laurine DECAUDIN, M. Sacha RACCAH.

SECRETARE DE SEANCE: Mme Agnès SURATEAU
Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombres de suffrages exprimés : 11

OBJET : Tarifs des redevances eau potable et assainissement pour l'année 2023

Considérant les travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement et de la construction d'une nouvelle station d'épuration, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante l'augmentation de la redevance assainissement collectif pour l'année 2023 :

Actuellement les tarifs des redevances sont les suivants :

Redevance eau potable : 0,80 € m³

Redevance assainissement collectif : 1,50 € m³

Il est proposé le tarif suivant :

- Redevance de l'eau potable pour l'année 2023 : 0,80 € m³ (sans augmentation).
- Redevance d'assainissement collectif pour l'année 2023 : 2,00€ m³

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

Décide de l'augmentation du tarif de la redevance assainissement collectif pour l'année 2023 comme suit:

- - Le tarif de la redevance pour l'assainissement collectif s'élèvera à 2,00 € m³

Fait à Quiers, le 18 octobre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

